

La bibliothèque municipale est un service public. Il s'agit de la porte d'en du savoir qui réunit les conditions de bases nécessaires à l'apprentissage culture et à l'ouverture sur le monde. C'est un endroit de partage calme p tous ceux qui veulent faire des recherches et développer leurs connaissances. C'est également un lieu de lecture et d'emprunt pour des livres, des jeux, casse-têtes et l'échange de semences (Jardinothèque)

La Bibliothèque offre une multitude d'activités pour les petits et les grands durant toute l'année. La très grande majorité des activités sont gratuites mais les réservations sont nécessaires. Pour plus d'information : [st-alexis.com](http://st-alexis.com)

### **Inscription des résidents :**

#### **Adultes :**

En vous inscrivant en bibliothèque, vous obtenez votre carte d'abonné. Cette carte vous donne accès à l'ensemble des services et des documents, incluant les livres et ressources en ligne. Pour vous abonner, présentez-vous en bibliothèque avec une pièce d'identité et une preuve reconnue d'adresse. L'abonnement est effectif pour une période de deux ans.

#### **Enfants (14 ans et moins) :**

Les enfants de 14 ans et moins devront obligatoirement avoir la signature d'un de leur parent ou de leur tuteur sur leur carte d'abonné pour pouvoir emprunter des documents.

#### **Enfants (10 ans et moins)**

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour une visite à la bibliothèque, ainsi que pour l'emprunt d'un livre ou d'un jeu de société

#### **Carte d'abonné :**

À chaque visite, les abonnées doivent avoir leur carte de la bibliothèque en main.

#### **Prêt et durée du prêt :**

Dix (10) documents par abonnée dont 2 nouveautés, maximum. Les documents sont prêtés pour une période de 3 semaines.

#### **Renouvellement :**

Les documents peuvent être renouvelé un maximum de deux fois pour un total de neuf semaines, sauf s'ils sont déjà réservés par un autre abonné. Le renouvellement peut se faire au comptoir ou en ligne via le dossier de l'abonné à l'adresse web suivante : [biblietcie.ca](http://biblietcie.ca). **Les documents empruntés en prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés.**

**258, rue Principale,**

**local 102**

**Tél. : 450-839-7277 p. 7380**

[biblio@st-alexis.com](mailto:biblio@st-alexis.com)

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/bibliostalexis.com)

[bibliostalexis.com](http://bibliostalexis.com)

#### **Horaire :**

Mardi : 8h à 12h et 13h à 17h

Mercredi : 13h à 18h

Jeudi : 13h à 19h

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi : 9h30 à 12h

#### **Horaire d'été**

Mardi : 9h à 12h et 13h à 17h

Mercredi : 13h à 18h

Jeudi : 13h à 19h

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi : 9h30 à 12h

**Réservations :**

Un document déjà emprunté peut-être réservé par le personnel au comptoir du prêt ou par l'abonné via son dossier en se connectant à : biblietcie.ca. Vous recevrez un courriel ou le personnel de la bibliothèque vous préviendra lorsque le document sera disponible.

**Prêt entre bibliothèque :**

Les documents que la bibliothèque ne détient pas peuvent être empruntés gratuitement aux autres bibliothèques du réseau. Un délai de livraison variable de 5 à 10 jours doit être calculé. Vous recevrez un courriel ou le personnel de la bibliothèque vous préviendra lorsque le document sera disponible. Vous avez deux (2) semaines pour récupérer votre prêt. Après ce délai, la livre est retourné à la bibliothèque prêteuse. Le prêt est d'une durée de cinq (5) semaines et est non renouvelable.

**Carte perdue ou abîmée :**

L'abonné qui perd sa carte, qu'elle soit volée ou autrement égarée, doit en aviser sans délai la bibliothèque.

Le défaut ou le retard d'en aviser la bibliothèque rend l'abonné responsable de toutes les transactions effectuées avec sa carte et entraîne pour lui l'obligation de défrayer le coût du matériel non retourné ou brisé ainsi que le coût du traitement. Des frais de 2.00 \$ et une pièce d'identité sont exigés pour le remplacement d'une carte perdue, volée ou abîmée.

**Documents perdus ou endommagés :**

Les abonnés sont responsables des documents qu'ils empruntent. Ils ne doivent pas les prêter à une autre personne et doivent payer les documents s'ils sont perdus ou abîmés.

**Prêt de liseuse, lecteur audio et ses écouteurs :**

Le prêt de liseuse et de lecteur audio avec écouteurs sont limités aux abonnés de 18 ans et plus.

**Ordinateur et accès Internet :**

La bibliothèque met à la disposition des citoyens deux ordinateurs avec accès à internet pour utilisation sur place seulement pour effectuer des recherches et permettant d'accéder à une sélection de logiciels, de ressources numériques ainsi qu'à internet. Aucun jeu en ligne n'est permis.

La durée maximale d'utilisation d'un ordinateur dans la bibliothèque est de 30 minutes par usager par jour.

Les enfants de 14 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte pour pouvoir y avoir accès.

**Frais de retard :**

La municipalité de Saint-Alexis a abolie les frais de retard.

**Suggestions d'achat :**

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

**Suggestions d'activités :**

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions d'activités et d'événements

**Prudence - réseau Internet:**

Le réseau Internet étant très vaste et non réglementé, la Bibliothèque ne peut assumer la responsabilité de l'information que l'on y trouve. L'information puisée dans le réseau Internet provient d'une multitude de sources dont la validité et la crédibilité sont très variables. Il est donc conseillé d'utiliser cette information avec une grande prudence.